

## LA CIRCULAIRE DE LA FNEC FP-FO

aux membres de la Commission Exécutive Fédérale et aux Secrétaires des Syndicats de la Fédération



## SMeδEN FO

*Syndicat des médecins de l'Éducation Nationale*

### Siège social :

6/8 rue Gaston Lauriau

95 513 – MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 40

Jun 2013

Supplément n° 2 au n° 181 du  
Syndicaliste Indépendant



## 2013 : Année de transition ?

L'année 2013 est déjà bien avancée, l'année scolaire se termine... Malgré la morosité actuelle, gardons notre combativité !

Au cours des mois précédents, nous entretenions beaucoup d'espoir quant à l'évolution de notre corps. Cependant, peu de signaux positifs se sont concrétisés...

En ce qui concerne nos reclassements dans la nouvelle grille, les opérations sont en cours au niveau des rectorats et les conséquences pécuniaires seront bientôt visibles. Je vous rappelle notre numéro spécial d'avril 2012 que vous trouverez sur le site de la FNEC-FP-FO.

Hormis cette information positive, nos différentes actions et rencontres n'ont pas apporté beaucoup de changement pour l'organisation de notre travail : le groupe de travail sur les missions n'a pas encore vu le jour !! Le décalage se creuse pour les collègues entre des missions très lourdes et le manque de médecins

Nous avons à plusieurs reprises tiré le signal d'alarme mais le train continue à avancer.

Alors qu'il manque actuellement 1/3 des médecins, il semble que cela n'émeut personne. D'autant que la tendance a l'air de s'accélérer : 13 candidats au concours 2013 !! Le ministère a d'ailleurs prévu un deuxième concours pour pallier au manque de candidat...cherchez l'erreur...

Ce sont toutes ces questions et interrogations que nous avons portées une fois de plus au ministère lors d'une audience le 21 mars et que nous réaborderons encore à l'audience prévue le 24 juin !

Docteur Christophe Decoker  
Secrétaire général du SMeδEN-FO

## SOMMAIRE

P1 : Edito

P2 : Sommaire

P2 : Vu sur le Net ... et ailleurs

P3 : Compte-rendu AG 18 janvier 2013

P4 : Communiqué SMedEN du 19/11/12

P5 : Echo des Académies

P6-7 : Intervention au congrès de la  
Fnec-Fp-Fo à Seignosse

P8 : Bulletin d'adhésion

Calendrier

# Vu pour vous sur le Net... et ailleurs!!

- Le dernier rapport de l'assemblée Nationale sur la médecine scolaire :  
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0350.asp>
- Le rapport de l'académie de médecine sur « la santé de l'enfant face au temps scolaire » :  
<http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=30&idLigne=2438>
- « Pour une prise en charge scolaire sur mesure » de l'enfant épileptique :  
<http://fondation-epilepsie.fr>

**Pensez à  
votre cotisation  
2013. Merci**

## AG du 18 janvier 2013

Notre Assemblée générale a eu lieu le 18 janvier dernier. Nous avons pu exprimer les difficultés que rencontre aujourd'hui notre corps mais aussi notre syndicat.

Etaient présents les Docteurs Testau (29), Veneau (94), Salvaing (93), Bec (38), Catteloin (59), Saule (retraîtée) et Decoker (59) et pour la Fnc : Alain Rael.

Le **bilan moral** de l'année (adopté à l'unanimité) :

- Grève et manif du 07.02.12 : Une réussite !! 250 1/5<sup>ème</sup> des effectifs dans la rue;
- CTM pour présentation du texte avec les « coquilles » ;
- Délégation syndicale avec FO pour rencontre du Ministre de l'Éducation Nationale;
- Publication du Nouveau décret 22/07/12 avec mise en application le 01 Aout 2012 ;
- Rencontre avec le conseiller social du Ministre Peillon (Mr Lejeune);
- Rencontre avec Mme Déana-côté pour définir les 3 groupes des MCT et définition des groupes III ;
- Lettre au CNOM ; (*cf circulaire de novembre 2012*)
- Rencontre avec Mme la ministre Pau-langevin et ses conseillers ;
- 3 circulaires publiées;
- Courriers défense des MCT. (*cf circulaire de novembre 2012*)

Le **bilan financier** a été également adopté à l'unanimité.

Le bureau est prorogé jusqu'en septembre 2013, date à laquelle une AG extraordinaire se tiendra. Au cours des débats qui ont animé cette réunion, nous avons décidé de redemander une audience au ministère, de nous assurer que le reclassement sur la nouvelle grille indiciaire se mettait bien en route dans les rectorats, de retravailler sur la formation professionnelle.

Par ailleurs, lors de cette AG, le Docteur Catteloin a exprimé le souhait de ne pas prolonger ses fonctions de trésorière. Nous regrettons cette décision mais la comprenons. Nous souhaitons à cette militante de continuer sa vie professionnelle et personnelle aussi pleinement qu'elle a fait vivre et nourri notre syndicat (de la part de tout le monde : MERCI POUR TES TARTES AU MAROILLE).



# Lettre au ministre de l'Éducation Nationale



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

## SMeδEN FO

*Syndicat des médecins de l'Éducation Nationale*  
6/8 rue Gaston Lauriau  
95513 Montreuil CEDEX

### VERS LA DISPARITION DES MEDECINS DANS L'EN ?

Un rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information du 17 novembre 2011 sur la médecine scolaire a été publié le 9 novembre 2012.

Ce rapport fait un constat juste de la crise que traverse la médecine scolaire tant en terme de manque de moyens, de personnels et de lisibilité des missions : manque d'attractivité, modifications non abouties du statut. Ce que le SMedEN-FO tente de faire entendre depuis 10 ans.

Derrière un habillage d'intentions louables, il nous semble que les propositions du rapport ne sont qu'une adaptation des objectifs aux moyens.

Le **SMedEN-FO** affirme que sans moyens supplémentaires qui passent obligatoirement par une attractivité significative de la grille indiciaire, aucune politique de santé ne pourra être mise en œuvre au sein de l'Éducation Nationale.

Le débat que certains portent sur l'organisation de la promotion de la santé des élèves en séparant totalement les services médical et infirmier déplace le curseur des préoccupations principales ; si la spécificité professionnelle des uns et des autres doit être respectée, c'est bien en travaillant en complémentarité au sein de l'Éducation Nationale que médecins et infirmières œuvreront pour le bien être et la santé des enfants à l'école.

Tout au long du rapport, la création d'un corps interministériel de « médecin de prévention et de santé publique » est évoquée. Si cela devait se faire, cela entraînerait une perte de notre spécificité de médecins de l'Éducation Nationale au détriment des besoins de santé des élèves.

Dans ces conditions, le **SMedEN-FO** s'inquiète du devenir des médecins de l'Éducation Nationale et du décalage entre les vœux pieux du rapport et la réalité vécue par les médecins sur le terrain.

Il demande de toute urgence la réunion des groupes de travail sur les missions promis depuis 3 ans.

Montreuil, le 19 Novembre 2012

## Académie de Lille :

Au cours d'une audience rectorale, nous avons évoqué les effectifs de médecins dans le Nord Pas de Calais. Le constat est accablant (comme dans la plupart des académies), il y a 20 postes vacants soit à peu près 20 % des effectifs.

Nous avons insisté sur la nécessité d'augmenter l'ISS à un coefficient 2 (actuellement à 1,74) pour éviter que les consœurs ne partent vers d'autres administrations.

Nous avons également évoqué la prime « éclair » pour les personnels de l'Éducation Nationale exerçant en zone éclair qui n'était pas attribuée aux médecins (car ils sont basés à la direction académique).

Bien d'autres sujets ont été évoqués (notamment la nécessité de revoir les missions).

## Pyrénées orientales

Dans ce département, **tous les postes de titulaires sont pourvus** pour l'instant (1 poste va se libérer en juillet), contrairement aux 4 autres de l'académie de Montpellier.

Cependant il y a des zones géographiques totalement découvertes en médecins faute de recrutement en médecins vacataires, et d'autres qui sont découvertes également mais couverts pour les urgences et les machines dangereuses par les collègues des secteurs voisins (sur les secteurs complètement découverts, le MCTD gère directement les problèmes).

Le département ne fonctionne qu'avec des **médecins** titulaires + 1 vacataire à 0,4 ETP recrutée en sept 2012, + 1 contractuel à 0,7 ETP (recruté l'an dernier à 0,4 ETP et depuis sept.2012 à 0,7 grâce à 0,3 ETP sur rompus de temps partiel académiques) + 1 CDIsé.

Pour les **secrétaires** : 1 titulaire + 1 CDIsée à 80% + 1 contractuelle à 80% + 3 vacataires à 0,4ETP recrutées depuis 2010. *⊗ Que ce soit au niveau médecin ou secrétaire, le rectorat ne permet que le recrutement de vacataires à 0,4ETP depuis 2010.*

Il faudrait donc, pour couvrir géographiquement le département 2 à 3 vacataires médecins à 0,4 ETP, mais les zones montagneuses n'attirent personne, pas plus que la rémunération, ni la quotité de service proposée, sans parler des indemnités

de déplacements qui sont conséquentes pour ces endroits éloignés.

**Les indemnités de déplacement** ont été réduites en nous demandant de ne verser des indemnités que lors des déplacements vers les communes non limitrophes à la résidence administrative, ce qui a pour conséquence, dans ce département rural et semi rural à faire beaucoup de km non indemnisés car les communes sont géographiquement étendues, voire très étendues.

D'autre part, les médecins qui vont sur les secteurs découverts mais couverts pour les urgences, voient leurs frais considérablement augmentés (sans parler du surcroit de travail en sus de leur propre secteur habituel)

Les médecins et les secrétaires travaillent avec leur **téléphone portable personnel**: nous n'arrivons pas à obtenir de téléphone à usage professionnel !

Dans le 1<sup>er</sup> degré, certains médecins et secrétaires ne peuvent pas téléphoner de façon confidentielle à partir des écoles, ni accéder de façon sereine à un ordinateur fixe pour consulter leurs mails ( il n'existe que 2 CMS dans le département, les communes de + de 5000 habitants refusant d'en créer! ).

Dans le 2<sup>d</sup> degré, certains médecins n'ont même pas de cabinet médical, ou alors un bureau leur est attribué mais sans matériel informatique !..... : manque de place, pas de matériel à mettre à disposition des personnels itinérants : voilà les arguments avancés.

**La nouvelle grille indiciaire** satisfait les collègues et les régularisations ont été faites depuis février 2013. La seule personne insatisfaite est le méd CTD groupe III au dernier chevron, qui va donc voir des collègues en 1<sup>ère</sup> classe progresser jusqu'au 3<sup>ème</sup> chevron et être en plus mieux rémunérées (certaines touchent en plus une NBI) : dans de telles conditions le médecin CT pourrait se poser la question de réintégrer un secteur ?!!: *est-cela qu'a voulu le ministère avec la création de ce groupe III.*

Nos collègues demandent : « A quand la **révision des missions** des médecins de l'Education nationale ? On n'en peut plus de courir partout et de laisser de l'insatisfaction personnelle de devoir non accompli sans compter celle des partenaires qui nous voient passer de temps en temps".

## Notre intervention au congrès de la FNEC-FP-FO à Seignosse

Je vous apporte le salut fraternel du SMedEN-FO, syndicat des médecins de l'EN, qui m'a mandatée pour le représenter au congrès (le Secrétaire général, et la SG adjointe n'ayant pu venir).

\*Des médecins EN, oui, il en reste mais comme vous pouvez le constater dans vos établissements ou secteurs, c'est une espèce en voie de disparition !

-1133 médecins pour 12 millions d'élèves : donc des secteurs de + de 10 000 élèves en moyenne

-dans de nombreux départements, très peu de médecins : par exemple dans le GERS, 3 médecins pour 20 collèges et 5 lycées : il en faudrait le double.

Donc des secteurs vacants, ou des médecins regroupés sur des pôles et qui interviennent pour des « urgences » : ce n'est plus de la prévention !

\*Cette situation est le résultat de plusieurs choses :

-le creux démographique médical

-un corps vieillissant : 70% du corps a plus de 50 ans

-gigantesque plan de licenciement après la mise en place de la LOLF : pour répondre aux critères européens et « régulariser » la situation de 40% des médecins scolaires, alors vacataires, de nombreux rectorats ont « licencié » les médecins.

-manque d'attractivité de la profession : des collègues titulaires quittent la profession à 4-5 ans de la retraite vers des postes plus attractifs.

\*L'attractivité, les salaires :

Cette question, clairement positionnée par le secrétaire général ce matin, est essentielle aussi pour nous : c'est la raison pour laquelle je voterai pour le rapport d'activité.

*Que s'est-il passé depuis le dernier congrès ?*

**Nous avons obtenu une revalorisation de la grille indiciaire :** ce n'est pas une mince affaire dans la période actuelle ! Le SmedEN-FO a pris toute sa place dans des négociations longues, qui ont duré plus de 2 ans, avec le soutien de la Fneec ; qui ont amené à une manifestation le 7/2/2012 : 200 médecins dans la rue : un succès !

Mais, pour autant, cette revalorisation est insuffisante :

-c'est un juste rattrapage de revalorisations depuis 1991, date de la création du corps ;

-c'est un alignement pour les 1ers échelons, sur la grille des MISP (médecins inspecteurs de Santé publique) et médecins territoriaux...qui demandent déjà eux aussi une revalorisation !

-seulement 11,5% du corps passe en 1<sup>ère</sup> classe (contre 50% pour les médecins territoriaux)

-le ministère a glissé « une peau de banane » dans le texte juste avant son passage en CTM en mars 2012 : le médecin CT au ministre était moins bien positionné dans la grille que les médecins CT aux recteurs, les CT voient la limitation du renouvellement de leur poste de 5 ans à une fois les obligeant au bout de 10 ans à retourner sur un secteur !



**\* Alors, les perspectives ?**

Malgré 2 rapports datés de fin 2011 qui ont rappelé la nécessité d'une médecine scolaire d'Etat et la nécessité de prévoir des moyens humains et matériels, les 1ers rapports laissent la porte ouverte à notre transfert aux ARS :

Le dispositif est prêt dans la loi Santé et Territoire et son volet médico-social...les coquilles glissées dans le texte du décret statutaire en seraient-elles des signes précurseurs ?

\*Alors, je propose que le congrès réaffirme la nécessité, tout comme celle d'une médecine de prévention pour tous les personnels, celle d'une médecine de prévention d'Etat pour tous les élèves : 15% des élèves auraient des problèmes médicaux à prendre en compte, encore faut-il les dépister et les connaître.

\* Le syndicat : ...suit la crise de la démographie médicale ; mais il faut penser au développement du SmedEN : création de sections départementales notamment en région parisienne ; se tourner vers les médecins de prévention de l'enseignement supérieur qui interviennent auprès des étudiants ? (un appel vers le Snprees)

\*Je tiens à votre disposition pour ceux qui le souhaitent des documents (avec notre grille indiciaire et un bulletin de syndicalisation)

Merci de votre attention)

Dr Lise-Marie Testau, trésorière adjointe



Parce que vous croyez à l'importance de la  
défense de nos missions de Santé Publique  
voulez agir, écrivez nous.....  
us....!



**Bulletin d'adhésion  
2013  
renouvellement de la  
cotisation**

Je souhaite adhérer au SMedEN-FO

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....



le : .....

Mail : .....

Département d'exercice : .....

Académie : .....

**Montant de la cotisation  
annuelle 2013:**

Retraités :	60 euros
Vacataires, contractuels:	65 euros
Titulaires 2 <sup>e</sup> classe :	105 euros
Titulaires 1 <sup>e</sup> classe :	135 euros

Les cotisations se paient à l'année civile.  
Il est possible de régler en plusieurs fois.

Les chèques libellés à l'ordre du "**SMedEN-FO**"  
doivent être adressés à la Trésorière :

**Docteur Catherine Catteloin**  
67 rue St Sauveur  
59650 Villeneuve d'Ascq

Suite à votre paiement, vous recevrez votre carte  
d'adhérent et le reçu à usage fiscal : **66 % du  
montant de la cotisation peuvent être déduits  
de vos impôts.**

**Directeur de publication : Dr Christophe Decoker** Secrétaire Nationale du SMedEN-FO  
**Docteur Marie Christine Veneau** Secrétaire adjointe Nationale du SMedEN-FO

E-mail: [christophe.decoker@gmail.com](mailto:christophe.decoker@gmail.com)

Difficultés, témoignages, interrogations..... **N'hésitez pas à nous contacter...!**

**Rejoignez le seul syndicat  
des médecins de l'Education nationale  
Libre, indépendant et confédéré**

"**Libre**" Le SMedEN a toute liberté de parole  
"**Indépendant**" dans ses actions mais solidaire..  
"**Confédéré**" Grâce à la confédération le SMedEN  
FO élargit son regard et son  
analyse avec les autres professions.  
"**petit mais "costaud"** Grâce à l'appui de la  
confédération auprès de instances nationales :

**Retrouvez nos dernières circulaires  
sur Internet**

Sur le site de la FNEC-FP FO [http://fo-  
fnecfp.fr/spip.php?rubrique93](http://fo-fnecfp.fr/spip.php?rubrique93)

**Calendrier :**

- Congrès de la fédération à Seignosse du 8 au 12  
Avril : participation de 2 membres du bureau national
- **Le 24 mai 2013 : Bureau National SMedEN FO**
- **Le 27 septembre 2013 : AG extraordinaire**

**Audiences : le 24 juin 2013**

\*

**Le bureau**

**Dr Christophe Decoker** : secrétaire général  
**Dr Marie-Christine Veneau** : Secrétaire  
générale adjointe  
**Dr Catherine Catteloin** : Trésorière  
**Dr Lise-Marie Testau** : Trésorière adjointe  
**Dr Françoise Bec** : Secrétaire